Rentrée scolaire 2023-2024, votre enfant va rentrer au CP, vous devez l'inscrire à l'école élémentaire, avant le 16 mai 2023 ;

Pour inscrire votre enfant, vous devez me faire parvenir par mail de préférence : ce.0311648y@ac-toulouse.fr ou par photocopies dans la boîte aux lettres de l'école:

- Toutes les pages du livret de famille
- Toutes les pages de vaccination du carnet de santé de votre enfant avec *les vaccinations à jour*.
- Votre adresse ou les 2 si les parents sont séparés. *Pour les parents séparés, un extrait du jugement spécifiant la garde et/ou une lettre du parent n'ayant pas la garde autorisant l'inscription*
- La fiche de préinscription de la mairie signée par le Maire. (Cette fiche est disponible à la mairie ou sur le site de la mairie, il faut joindre un justificatif de domicile. Pour toute domiciliation hors Longages, une dérogation devra être demandée au Maire)

Sans TOUS ces documents, je ne pourrai procéder à l'inscription de votre enfant.

.

Informations sur l'école

Votre enfant va entrer au CP à l'école élémentaire de Longages. L'école est **obligatoire**, les élèves ne peuvent être absents sans raison valable et justifiée.
Dans l'école, il y a 12 classes dont une ULIS-école. Cette année (12 classes) : 2 CP ; 2 CE1; 2 CE2; 1 CE2/CM1 ; 2 CM1; 2 CM2 et 1 ULIS- école. La répartition se fait en fonction du nombre d'élèves dans chaque niveau et pourra donc être différente l'an prochain.

Les horaires de l'école (temps scolaire) sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi & vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-16h30 (Pas classe le mercredi)

Le portail est ouvert 10 minutes avant l'heure et dès que la sonnerie retentit, le portail est fermé et les enseignants rentrent en classe avec les élèves : **vous vous devez d'être à l'heure.**
Entre 12h00 et 13h20, les élèves sont pris en charge par l'ALAE sous la responsabilité de la mairie. Les enfants mangent à la cantine sous forme de self. Aucun goûter ne sera accepté sur le temps scolaire. (Toutefois, les goûters sont autorisés sur le temps de garderie)

Afin que la sortie des classes se fasse sans souci, votre enfant, **le matin**, doit savoir ce qu'il fait après la classe : cantine, bus, parents. *Aucune modification ne peut être faite dans la journée.*
A 16h30, les enseignants raccompagnent les élèves au portail et laissent les enfants sortir seuls de l'école comme noté dans la loi. C'est la même règlementation pour le bus, l'enfant peut être laissé seul à son arrêt.

Pour la rentrée, nous nous réservons le droit de l'organiser différemment cette année : rentrée échelonnée, groupes de classes non fixés le jour de la rentrée…

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me les poser lors de l'inscription par mail.

A-L Maitrot, Directrice de l'école élémentaire de Longages